

<b>FICHE</b> <b>075</b>	<b>ARTISTE</b> <b>ISABELLE KRIEG</b>	<b>BÂTIMENT</b> Gymnase intercantonal de la Broye (GYB)	<b>TYPE DE PROCÉDURE</b> général — 1 <sup>er</sup> tour sur invitation — 2 <sup>e</sup> tour concours de projets par sélection préalable (pré-qualification)	<b>JURY</b> Olivier Gauthier artiste Adrian Kramp architecte, Boegli Kramp architectes Thierry Maire représentant utilisateur (GYB) C. Perrin artiste Bernard Pochon secrétaire général DAEC, FR Brigitte Waridel chefe du Service des affaires culturelles, VD MEMBRE SUPPLÉANT Mattias Kramp Boegli Kramp architectes
	<b>TITRE DE L'ŒUVRE</b> <b>RIVIÈRE</b> peinture au sol	<b>LIEU</b> rue du Gymnase 1 1530 Payerne	<b>JURY</b> PRÉSIDENT DU JURY Charles-Henri Lang architecte cantonal, FR MEMBRES DU JURY Alexandre Antipas architecte, chef de projet SIPaL, VD Gérald Berger chef du Service de la culture, FR François Bruand ancien directeur du Gymnase d'Yverdon	
	<b>RÉALISATION</b> 2005	<b>N° BÂTIMENT</b> 314.2913		
		<b>REMARQUE</b> cf. plaquette architecture #75		



---

DESCRIPTION DE L'ŒUVRE

L'artiste Isabelle Krieg s'est inspirée de l'implantation du bâtiment et son rapport avec le paysage ainsi que l'espace de sa cour, défini par les façades massives et minérales. Elle a travaillé selon une double référence : celle du méandre d'une rivière bordée de falaises et celle du jardin japonais avec ses paysages stylisés. L'artiste en a fait une synthèse en marquant les surfaces goudronnées par un dessin de lignes qui ondulent et rappellent les traces de râteau dans le gravier des jardins zen. Les îlots de gazon avec quelques ginkgos ainsi que le mobilier urbain ponctuent agréablement la cour. Cette œuvre d'art, dénommée « rivière » par l'artiste, dégage une grande force, perceptible depuis les étages ou simplement en flânant dans la cour. L'œuvre dialogue avec le bâtiment et le complète idéalement.

---

MATÉRIAUX

Peinture, arbres ginkgos.

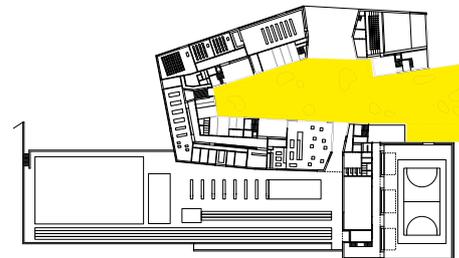
---

ISABELLE KRIEG

La pratique d'Isabelle Krieg a cela de singulier qu'elle tire parti d'éléments du quotidien pour en extrapoler des récits intimes et ad minima. D'objets domestiques ou surgis de l'atelier assemblés avec des branchages en forme de cours d'eau comme dans Curriculum (2004), en titres évoquant un univers personnel doucereusement réinfantilisé (voie lactée, Shaumschauen, man...), l'usage du ready-made est repris dans son acception la plus sensuelle et poétique.

*d'après Frédéric Maufrais*





## PROCÉDURE ET OBJECTIFS

Dans le cadre des travaux de construction du Gymnase intercantonal de la Broye (GYB), le Service Immeubles, Patrimoine et Logistique de l'Etat de Vaud (SIPaL) organise un concours de projets pour l'animation artistique de cet ensemble.

Il s'agit d'un concours de projets par sélection préalable, sur documentation, d'artistes pouvant justifier d'une formation et/ou d'une expérience professionnelle dans le domaine des arts visuels, ainsi que dans celui de l'aménagement d'espaces publics. Peuvent présenter un dossier, toutes les personnes travaillant dans les domaines des arts visuels, notamment celles qui ont eu des expériences dans le domaine d'aménagement d'espaces publics.

La procédure de sélection préalable sur documentation doit permettre au jury de retenir de 8 à 12 candidats pour le concours de projets. Seuls les candidats sélectionnés participeront au concours de projet.

Suite à la publication de la procédure dans les FAO, sur SIMAP et dans les quotidiens La Liberté et 24 heures, 40 dossiers ont été reçus, dont un dossier remis hors délai et exclu de la procédure. Les 39 autres dossiers ont fait l'objet d'une évaluation par le jury du concours, sur la base des critères énoncés préalablement, soit :

- qualification professionnelle 35 % (diplômes, certificats, pratique professionnelle);
- expériences professionnelles 30 % en relation avec la problématique du concours (réalisations et projets);
- qualité générale des références 25 % (expositions, publications etc.);
- qualité du dossier de présélection 10 %

## ARTISTES INVITÉS ET PROJETS REÇUS

Le jury de concours a demandé l'élaboration d'avant-projets aux neuf artistes ou équipes d'artistes mentionnées ci-dessous :

Clelia Bettua, Georges Compagnie LAUSANNE  
 Ulrike Böhme STUTTGART  
 Ariane Epars CULLY  
 Ä&Ü Fahrländer, Brühlart FRIBOURG  
 Hélène Gerster GENÈVE  
 Robert Ireland LAUSANNE  
 Isabelle Krieg ZÜRICH  
 Daniel Schlaepfer LAUSANNE  
 Tornay, Sterchi, Vonlanthen FRIBOURG  
 Carles Valverde LA TOUR-DE-PEILZ

Daniel Schlaepfer a par la suite renoncé à la participation de la phase suivante. Ce sont donc neuf artistes qui ont élaboré un avant-projet.

## EXAMEN DES PROJETS

Le jury s'est réuni les 12 et 13 janvier 2005. La journée du 12 janvier était consacrée à la présentation des projets par les artistes. Chaque artiste disposait de 30 minutes pour présenter son travail et pour répondre aux questions du jury. Celle du 13 janvier était consacrée au jugement et à la rédaction des critiques des projets. Pour le jugement, le jury a procédé par tours éliminatoires.

Après trois tours éliminatoires le choix se restreint aux projets de Isabelle Krieg « Rivière » et de Carles Valverde « sans titre ».

## BUDGET

Sur les bases définies dans le RAABE (édition du 28.12.1979), le montant consacré à la réalisation de l'animation artistique est de : CHF 200 000.- TTC.

## CHOIX DE L'ŒUVRE

Au terme d'un débat très nourri et très intéressant, le jury décide de proposer à l'unanimité au maître de l'ouvrage pour exécution le projet *Rivière* d'Isabelle Krieg.

Le jury tient à relever le bon niveau général et la qualité des propositions reçues. Il remercie, au nom du maître de l'ouvrage, les concurrents de l'important travail qu'ils ont fourni.

## CRITIQUE DU PROJET RETENU

Le jury apprécie grandement la cohérence entre la démarche intellectuelle ayant conduit à la proposition de projet.

Il estime que celle-ci répond de manière originale et convaincante au problème posé et est persuadé de sa valeur d'usage, aux heures de récréation mais aussi lorsque la cour est vide, par ses qualités plastiques et poétiques.

Le jury relève qu'il conviendrait de préciser la zone de l'intervention par rapport aux chemins d'accès et insiste sur la nécessité - en cas de réalisation - de bien maîtriser, en collaboration avec les architectes, la technique des lignes ainsi que les aspects liés à l'évacuation des eaux en veillant toutefois à ne pas dénaturer la proposition initiale.

## ARCHITECTES MANDATAIRES

Boegli et Kramp architectes FRIBOURG